Privilège-M. Nielsen

Nous n'avons pas à prouver dès maintenant que quelqu'un a fait d'énormes profits, ni même qu'il était possible d'en faire. Ce cas-ci n'est pas comparable à celui de M. Dalton ou de M. Thomas, car ils ont démissionné avant l'enquête du comité spécial. Dans le cas de ces précédents, il a suffi de prouver qu'il y avait eu fuite budgétaire. Les démissions ont suivi immédiatement et automatiquement.

(1110)

Au Canada, en 1963, M. Walter Gordon a présenté sa démission au premier ministre quand il a admis avoir consulté des conseillers de l'extérieur. Aucune fuite n'avait été prouvée. On s'était borné à démontrer que M. Gordon avait consulté quatre économistes en établissant son budget. Quand l'affaire a éclaté, il a immédiatement offert sa démission à M. Pearson, alors premier ministre, qui a préféré ne pas l'accepter. Néanmoins, M. Gordon a fait ce qu'il fallait en donnant sa démission. C'est un fait indéniable, madame le Président, il a remis sa démission.

La question soulevée aujourd'hui n'est pas prévue dans les règlements. Il est absolument nécessaire, selon nous, que l'intégrité et la probité du ministre des Finances soient inattaquables en ce qui concerne le budget. Dans son for intérieur, le ministre des Finances le sait, le premier ministre aussi. Ce n'est pas une question de tradition et de précédents, si importants soient-ils en l'occurrence, mais bien une question de nécessité pratique.

Le public doit toujours avoir la ferme conviction que personne n'est en mesure de profiter des opérations budgétaires grâce à une fuite. Le ministre le sait bel et bien, puisqu'il a insisté pour que les représentants des médias soient isolés jusqu'à la fin de son exposé. Il redoutait tellement les fuites qu'il a pris des mesures auxquelles d'autres ministres des Finances n'avaient même pas pensé. Il aurait été bien avisé de prendre les mêmes précautions. Il n'empêche que l'aptitude du ministre des Finances, et c'est ce qui est en jeu dans cette affaire, à continuer à assumer ses fonctions est irrémédiablement compromise par son imprudence et par sa faute. Sa crédibilité et celle de son budget sont remises en question. Le ministre n'a pas le choix: il doit démissionner. Il incombera à son successeur de préparer et de présenter un nouveau budget.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Vous voudrez sans doute, madame le Président, examiner certaines preuves. C'est tout ce que vous avez à faire pour décider que la question de privilège paraît fondée de prime abord, avant de demander à la Chambre s'il faudrait charger un comité spécial d'examiner les circonstances, comme dans l'affaire Hugh Dalton. Je souligne certaines preuves. Il n'incombe à aucun député de convaincre la présidence qu'il est prouvé sans l'ombre d'un doute qu'il y a eu fuite. Tout ce qu'il faut à la présidence, ce sont des preuves démontrant qu'il importe de saisir la Chambre de l'affaire.

Quelles sont ces preuves? Je le répète, madame le Président, j'ai une copie de la bande magnétoscopique qui est diffusée sur tous les réseaux de télévision du pays depuis hier après-midi. Elle l'était encore ce matin. Toutes ces fuites sont bien plus que «certaines» preuves.

Premièrement, le budget est qualifié de budget de relance.

Deuxièmement, un programme de création d'emplois de 4.6 milliards de dollars, qui fera grimper le déficit pour 1982-1983 à 31.2 milliards de dollars, figurera au premier plan de ce budget. Rien ne pourrait être plus précis que ces chiffres.

Troisièmement, le ministre annoncera ce soir un certain nombre de stimulants pour l'entreprise privée qui peut, selon lui, créer le plus d'emplois et des emplois plus durables que le gouvernement ne peut le faire. Voilà la troisième preuve.

Quatrièmement, le ministre annoncera dans son budget que son programme de création d'emplois de 4.6 milliards vise à sortir le pays du marasme et à lui redonner confiance en l'avenir.

Cinquièmement, le ministre des Finances dira que le gouvernement peut aider à redonner confiance aux Canadiens, mais que c'est le secteur privé qui devra intervenir directement.

Sixièmement, le ministre demandera aux Canadiens de mobiliser leurs ressources pour rendre l'économie plus productive et plus concurrentielle.

Septièmement, le budget aura un double objectif: le ministre veut engager fermement la reprise et voir à ce qu'elle soit durable.

• (1115)

Huitièmement, le ministre des Finances précisera que ses mesures de création d'emploi seront bénéfiques dans l'immédiat et à long terme.

Neuvièmement, le budget dira que si le gouvernement ne dépensait pas 4.6 milliards pour créer des emplois, les investissements des secteurs privés et publics en seraient retardés, ce qui empêcherait la reprise économique de s'amorcer sans plus tarder.

Dixièmement, le ministre des Finances dira que s'il n'injectait par une somme aussi considérable dans l'économie, le déficit prévu de 31.2 milliards aurait été beaucoup plus élevé.

C'est exactement ce que disait le texte français qui a été photographié par le cameraman de CHCH-TV de Hamilton dans le cabinet du ministre hier après-midi.

M. Clark: Sur l'invitation du ministre.

M. Nielsen: Sur l'invitation du ministre, dois-je ajouter. Ces dix passages précis et textuels du budget constituent plus de preuves qu'il n'en faut à la présidence. Ces dix fuites suffiraient à la présidente pour reconnaître le ministre coupable, si cela faisait partie de ses fonctions, mais il n'en est rien. Mais la présidence n'a pas à aller aussi loin. Il suffit qu'on lui prouve qu'il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre et qu'elle mette la question aux voix.